



Exposition des agents de la force publique à la COVID-19

La maladie du coronavirus 2019 (COVID-19) est une maladie respiratoire qui peut être grave et mortelle chez certains individus. Elle se propage facilement d'une personne à l'autre. Les lignes directrices ci-dessous présentent des renseignements utiles à la police pour évaluer le risque d'exposition à la COVID-19.

Niveaux de risque d'exposition en tenant compte des considérations pour les mesures prises par l'Agence : ¹⁻³

Selon la définition des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), les risques d'exposition à la COVID-19 sont regroupés en catégories allant de la catégorie « élevé » à la catégorie « nul ». Les informations ci-dessous fournissent des directives devant permettre aux agences d'identifier les risques d'exposition et décrivent les mesures que les agences doivent envisager de prendre à la suite d'une exposition de leur personnel à la COVID-19.



Exposition à haut risque à la COVID-19

- Vivre dans le même foyer que, être un partenaire intime de, ou fournir des soins dans un cadre non médical (comme une maison) à une personne présentant des symptômes correspondant à la COVID-19 confirmée **sans précautions recommandées**.
- Échange direct de sécrétions aux muqueuses à la suite d'une infection COVID-19 confirmée en laboratoire {par exemple, toux au visage sans équipement de protection individuelle (EPI)}.

Considérations relatives aux mesures prises par l'agence en réponse à une exposition à risque élevé

- ➔ Afin d'assurer la continuité des opérations des fonctions essentielles, CDC souhaite faire savoir que les travailleurs des infrastructures,, tels que le personnel chargé de l'application des lois peuvent être autorisés à poursuivre leur travail après une exposition potentielle à la COVID-19, à condition qu'ils restent asymptomatiques et que des précautions supplémentaires soient mises en œuvre pour les protéger et protéger la communauté.
- ➔ Les agents qui ont été exposés à la COVID-19 mais qui restent asymptomatiques doivent respecter les pratiques suivantes avant et pendant leur poste de travail :

- **Pré-dépistage:** Les employeurs devraient mesurer la température de l'individu et évaluer les symptômes avant le début de son poste.
- **Suivi régulier:** Les individus devraient s'auto-surveiller conformément à la politique de leur employeur en matière de santé au travail.
- **Port de masque:** Les individus devraient porter un masque facial à tout moment sur leur lieu de travail pendant les 14 jours qui suivent la dernière exposition à la COVID-19.
- **Distance sociale:** L'individu devrait maintenir une distance sociale de 1,80 mètres et pratiquer la distanciation sociale dans la mesure où les obligations professionnelles le permettent.
- **Désinfection:** L'individu devrait nettoyer et désinfecter régulièrement tous les locaux, y compris les équipements partagés.
- ➔ Au cas où l'agent tombe malade pendant la journée et développe des symptômes correspondant à la COVID-19, il devrait être renvoyé à la maison immédiatement et devrait suivre les directives relatives à la **maladie de la COVID-19 chez les agents de la force publique**. Les informations sur toute personne avec laquelle l'agent a été en contact pendant la période où il a eu des symptômes, et deux jours auparavant, devraient également être identifiées. La personne devrait être considérée comme exposée.⁴

1 <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/guidance-risk-assessment-hcp.html>
2 Officer/Personnel Exposure Plan: Procedures for Possible or Confirmed COVID-19 Exposure (Dallas Police Department)
3 <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/downloads/critical-workers-implementing-safety-practices.pdf>

4 <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/downloads/critical-workers-implementing-safety-practices.pdf>

Exposition à risque modéré à la COVID-19 au sein de CDC

- Contact étroit avec une personne présentant des symptômes de la COVID-19 confirmée en laboratoire.
- S'asseoir dans un véhicule de service avec un partenaire symptomatique et qui a une infection à la COVID-19 confirmée en laboratoire.

Considérations relatives aux mesures prises par l'agence en réponse à une exposition à risque modéré :

- Suivre les considérations relatives aux mesures prises par l'agence en réponse à une exposition à haut risque et décrites ci-dessus.⁵

Exposition à faible risque à la COVID-19 au sein de CDC

- Le fait d'être dans le même environnement intérieur (par exemple, une salle, une salle d'attente d'hôpital) qu'une personne présentant des symptômes de la COVID-19 confirmés en laboratoire pendant une période de temps prolongée mais ne pas être en contact étroit avec elle. Voir ci-dessous la définition de contact étroit.

Considérations relatives aux mesures prises par l'agence en réponse à une exposition à faible risque :

- CDC recommande que les personnes à faible risque d'exposition n'aient besoin d'aucune restriction au travail.⁶
- Ces personnes devraient vérifier leur température deux fois par jour et rester attentives aux symptômes respiratoires correspondant à la COVID-19.
- Dans le cas où la personne développe des symptômes correspondant à la COVID-19, elle doit immédiatement s'isoler et suivre les conseils mentionnés dans l'outil intitulé « **Maladie de la COVID-19 chez les agents des forces de l'ordre** ».

Exposition à risque non identifiable à la COVID-19 au sein de CDC

- Interactions avec une personne présentant une infection symptomatique à la COVID-19 confirmée en laboratoire et qui ne répond à aucune des conditions de risque élevé, moyen ou faible énumérées ci-dessus, comme le fait de passer à côté de la personne ou de se trouver brièvement dans la même pièce qu'elle.

Considérations relatives aux mesures prises par l'agence en réponse à un risque d'exposition non identifiable :

- CDC recommande que les personnes ne présentant aucun risque identifiable n'aient besoin d'aucune restriction au travail.⁷

Définition du terme « Contact étroit »

- Contact prolongé dans un rayon de 1,80 mètre avec une personne confirmée infectée à la COVID-19.
- Contact prolongé dans un rayon de 1,80 mètre avec une personne symptomatique (présentant de la fièvre et des troubles respiratoires) qui a voyagé dans une région touchée au cours des 14 derniers jours.

Considérations:

- Il n'y a pas d'unanimité sur la définition de « contact prolongé » entre les organismes de santé publique. Ce que l'on sait, c'est que le contact prolongé dépend non seulement de la distance et de la durée, mais également de la quantité d'équipement de protection individuelle que l'agent porte (le cas échéant), du degré de contagion de la personne infectée et de sa sensibilité éventuelle à l'infection.

5 <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/downloads/critical-workers-implementing-safety-practices.pdf>

6 [Ibid.](#)

7 <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/guidance-risk-assessment-hcp.html>



COMMUNICATION

- Les responsables de l'application des lois devraient communiquer régulièrement sur les développements des interventions en réponse à la COVID-19. Cela inclut les changements de politique ou de procédure de réponse aux appels de service, aux appels d'aide médicale, aux appels à un hôpital ou à un établissement médical, à l'application des règles de circulation, etc.
- Les organismes chargés de l'application de la loi devraient s'assurer que les changements de politique ou de procédure sont clairement communiqués aux parties prenantes de la communauté et en collaboration avec elles. Les parties prenantes de la communauté devraient inclure les groupes de sécurité publique tels que les groupes de représentants des employés, les services correctionnels, les organismes d'application de la loi environnants, les agents de justice, les autres juridictions de première intervention, les services incendie, les services médicaux d'urgence, les groupes communautaires, les surveillances de voisinage, les organisations confessionnelles etc.
- Les organismes chargés de l'application de la loi devraient œuvrer de concert avec leur département des ressources humaines pour identifier un mécanisme permettant de suivre le nombre de leurs agents qui se sont retrouvés au chômage suite à une éventuelle contraction de la COVID-19.
- Les superviseurs devraient fournir des directives claires au personnel concernant le protocole d'utilisation des congés de maladie dans le cas où un agent tombe malade et devient incapable de travailler.



STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

- Surveiller et suivre toutes les directives fournies par CDC et les agences de santé publique locales et provinciales.
- Inclure dans les interventions des organismes d'application de la loi le signalement par téléphone et fournir des conseils aux agents pour remplir un signalement par téléphone. Les rapports téléphoniques sont destinés et devraient être utilisés dans le cas d'infractions qui ne nécessitent pas une intervention de la police en raison de la violence, de préoccupations liées à la sécurité des personnes, de crimes en cours ou de la nécessité de recueillir des preuves.
- Restreindre ou éliminer l'accès du public aux locaux de la police afin de réduire au minimum l'exposition du personnel de police à COVID-19.
- Mettre en place des **appels nominaux virtuels ou à distance et modifier les horaires** pour éviter, si possible, le regroupement des personnes. Participer aux réunions en plein air lorsque le temps le permet.
- Fournir une formation appropriée sur l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) pour la protection respiratoire, le cas échéant. Encourager le

personnel des agences à se laver régulièrement les mains et à garder une distance d'au moins 1,80 mètre avec toute personne pour assurer une protection contre la transmission de la COVID-19.

- Prévoir suffisamment de temps pour que les agents puissent procéder à la décontamination après un contact avec le public.
- Nettoyer et désinfecter fréquemment les équipements, les espaces communs et les véhicules de transport.
- Envisager le report des réunions ou d'autres méthodes pour tenir des réunions avec des groupes communautaires.
- Autoriser le travail à domicile non traditionnel pour les membres du personnel moins indispensables..
- Étudier au cas par cas d'autres options de logement pour le personnel des forces de l'ordre afin de limiter l'exposition potentielle des membres de famille à risque à la COVID-19.
- Envisager le port d'uniformes faciles à laver et à porter pour les agents en uniforme et le port de vêtements décontractés pour les enquêteurs et autres agents qui portent normalement des vêtements plus officiels.



DESINFECTION

- Les agents devraient éviter tout contact direct avec des personnes probablement infectées à la COVID-19 à moins qu'ils ne portent l'équipement EPI approprié. Le maintien d'une distance d'au moins 1,80 mètre peut offrir une protection contre la transmission de la COVID-19.
- Les agents doivent comprendre et s'entraîner avec les EPI afin de pouvoir porter et retirer rapidement et en toute sécurité les EPI sans causer de contamination croisée.
- Si un agent est exposé à une personne suspectée malade ou à un membre du public souffrant de la fièvre et d'une maladie respiratoire, il devrait :
 - Porter un masque facial à tout moment sur le lieu de travail pendant 14 jours qui suivent la dernière exposition.⁸
 - Nettoyer et désinfecter sa ceinture et son équipement de service avec un spray de nettoyage ménager ou une lingette avant de les réutiliser.
 - Suivre les procédures opérationnelles standards pour le confinement et l'élimination des EPI utilisés. Follow standard operating procedures for containing and laundering clothes. This includes avoiding shaking the clothes.⁹
 - Follow guidance for high-risk and medium-risk exposure.

Pour accéder aux outils et ressources qui vous aideront à informer votre agence de la réponse à la COVID-19, bien vouloir consulter [CRI-TAC COVID-19 Library of Resources](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/guidance-law-enforcement.html), une compilation de ressources par le domaine de l'application de la loi, pour le domaine de l'application de la loi.

8 <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/guidance-business-response.html>

9 <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/guidance-law-enforcement.html>

